



Avis de l'ARFPPMA PACA et de ses Fédérations membres de droit de l'AGORA au projet de motion envisagé sur la consultation du SDAGE 2022-2027

Au nom de l'ensemble du réseau associatif pêche et protection des milieux aquatiques de Provence Alpes Côte d'Azur, représenté en AGORA par notre Association Régionale ainsi que les Fédérations des Hautes Alpes et du Var, nous tenons à souligner la qualité du travail qui a été mené par le GT préalablement constitué pour nous proposer cet avis.

Pour autant, la lecture de ce dernier nous amène à poser un certain nombre de réserves que nous souhaiterions partager avec vous.

Nous ne partageons pas notamment :

- ***L'interrogation des membres de ce GT sur la faisabilité des délais d'approbation des SAGE Durance et Argens d'ici 2027.*** En effet, selon nous, ces SAGE étant en émergence depuis quelques années et en cours d'instruction actuellement il nous paraît inapproprié voire contre-productif d'évoquer un potentiel délai supplémentaire d'approbation du fait des dynamiques en cours et à conforter ;
- ***L'importance de concilier les enjeux socio-économiques et les différents usages de l'eau avec la gestion de la ressource en eau conformément aux objectifs du SRADDET*** car, comme nous l'avons exprimé à maintes reprises, nous trouvons dommageable la règle du SRADDET visant à faciliter et permettre l'émergence de microcentrales hydroélectriques dans les torrents de montagne. En effet, nous rappelons que ces derniers, situés en têtes de bassin, sont de véritables réservoirs biologiques, d'une valeur patrimoniale incontestable puisqu'ils constituent les derniers remparts au changement climatique pour des espèces aquatiques d'eau froide notamment. Nous en profitons pour souligner que les derniers amendements à la Loi Climat & Résilience ou encore le décret GIRAUD sur les cours d'eau méditerranéens atypiques ne nous rassurent pas davantage, bien au contraire. Nous tenons, en outre, à souligner que plus de 70 microcentrales impactent déjà plus de 200 km de cours d'eau dans notre région, et que de nombreux projets sont encore à l'étude, alors même qu'une seule quantité négligeable, pour ne pas dire insignifiante, d'énergie est produite et consommée et que l'orientation à la baisse des niveaux d'eau, marquée par le changement climatique et accentuée par des prélèvements en eau toujours à la hausse, va condamner inexorablement ce modèle économique non durable ;
- ***La nécessité de favoriser la transition vers une irrigation de résilience par une optimisation et un développement raisonné des réseaux de transport et de distribution de l'irrigation et le maintien du potentiel agricole irrigable sur le territoire régional conformément aux objectifs du SRADDET.*** Si nous ne remettons pas en cause et partageons complètement la nécessité de favoriser la transition vers une irrigation dite de « résilience », nous ne partageons pas les projets d'expansion de l'irrigation agricole (que cela soit pour irriguer des cultures qui n'étaient pas irriguées jusqu'à présent ou pour mettre en œuvre de nouveaux projets agricoles) dans le contexte de changement climatique actuel. En effet, la problématique de la gestion quantitative de la ressource en eau en région Provence Alpes Côte d'Azur doit déjà être considérée comme prioritaire au regard de la vingtaine de PGRE qui existent déjà à l'heure actuelle dans notre région. Aussi, nous pensons que ces nouveaux projets ne viendront qu'accroître et aggraver la situation déficitaire ou d'équilibre fragile existante sur un bon nombre de nos territoires ;
- ***La proposition, en ce qui concerne la mise en œuvre du SDAGE, de définition d'une doctrine régionale en matière de création d'ouvrages de stockage.***

Comme nous tenons à le rappeler, selon nous, la priorité doit être axée sur la mise en place de nouvelles pratiques agricoles et les économies d'eau, avant tout autre chose, et non sur une diversification des ressources de substitution qui n'est, selon nous, qu'une fuite en avant d'autant plus marquée dans le contexte de changement climatique actuel. Nous rappelons, qui plus est, que ces projets de stockage peuvent impacter fortement les milieux aquatiques qui sont déjà pour certains suffisamment fragilisés. Pour mieux appréhender les différents types d'ouvrages de stockage pouvant exister ainsi que leurs impacts sur les milieux aquatiques, nous vous partageons la présentation faite par la Fédération des Alpes de Haute Provence en Commission Agriculture du CESER PACA, à leur demande, en 2019. Enfin, nous pensons que la diversification des ressources de substitution, passant entre autres par la mise en œuvre de retenues de stockage, va à l'encontre d'une incitation à la sobriété des usages de l'eau, car la meilleure façon de gérer durablement l'eau reste l'amointrissement de nos consommations.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions en savoir davantage sur ce qui motive les membres du GT dans cette demande et sur ce qui serait envisagé au niveau de cette doctrine régionale avant finalisation de cet avis de motion puisque vos retours conditionneront notre position sur ce projet de motion notamment.

Enfin, nous rappelons que notre réseau associatif, bien représenté au sein du Comité de bassin, a voté **favorablement en faveur du projet de SDAGE 2022-2027** présenté en septembre de l'année dernière car à notre sens il reste **l'outil pertinent pour garantir et maintenir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques français**, gestion qui, soit dit au passage, nous est enviée dans bien d'autres pays.

Nous soutenons donc fermement ce projet de SDAGE qui reste, à l'image du précédent et nous ne pouvons que nous en réjouir, ambitieux sur différentes thématiques comme notamment la restauration hydromorphologique ou encore la bonne intégration entre enjeux de prévention d'inondations et gestion des milieux aquatiques.

Nous nous réjouissons également de voir que certaines dispositions et orientations fondamentales ont été renforcées comme la préservation et la non-dégradation des milieux aquatiques (dont les réservoirs biologiques) que notre réseau associatif appelait de ses vœux depuis longtemps ou encore la réduction de l'impact des éclusées.

Enfin, nous regrettons, pour notre part, **que la gestion de crise sécheresse n'ait pas été ajoutée au projet de SDAGE** car nous sommes persuadés que la gestion structurelle à long terme de la ressource en eau ne pourra montrer des effets positifs que si les épisodes de crise sont également gérés efficacement. ***En ce sens, nous allons plus loin donc que l'avis émis par le GT pour ce projet d'avis car si nous allons dans le même sens que lui pour la rapidité des mesures à prendre nous pensons qu'il est également important de revoir les seuils de déclenchement des différents stades sécheresse ainsi que les mesures de restriction.***

Quant au programme de mesures, nous espérons qu'il restera suffisamment ambitieux afin qu'un nombre important d'actions puissent voir le jour et permettre d'atteindre les objectifs fixés par la DCE en 2027.

Enfin, sachez que **pour la 1^{ère} fois notre réseau associatif est consulté au titre des Assemblées** et nous en remercions par ailleurs l'Agence de l'Eau RMC. **Aussi, nous prendrons le temps nécessaire pour, à toutes les échelles du réseau, répondre à cette consultation d'envergure pour notre région, et plus globalement, pour le respect du bon état écologique de nos cours d'eau à l'horizon 2027.**

Le Président de l'ARFPPMA PACA,

Luc ROSSI
Association Régionale des Fédérations
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
8 ZAC de Bompertuis - Rue d'Arménie
13120 GARDANNE